

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 décembre 1981.

## RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, autorisant l'approbation d'une Convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Autriche.*

Par M. Charles BOSSON,

Sénateur.

---

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguine, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarets, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longueue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 93, 494 et in-8° 63.

Sénat : 81 (1981-1982).

---

Traité et Conventions. — Accords économiques et financiers - Autriche - Douanes - Politique extérieure.

## SOMMAIRE

---

La Convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane signée le 29 février 1980 par la France et l'Autriche est un instrument moderne, mais désormais classique, qui devrait permettre d'améliorer la coopération des administrations douanières des deux Etats dans les domaines de la prévention, de la recherche et de la répression en matière d'infraction à la législation douanière. Cette coopération ne reposait jusqu'alors que sur de simples mesures d'assistance résultant des accords généraux conclus en 1972 entre l'Autriche et la C.E.E.